

Au trimestre :

Nombre de trimestres :

Période du : au

Jours de la semaine souhaités (si < de 3 jours, tarif à la journée):

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Horaires : de à

Au mois :

Nombre de mois :

Période du : au

Jours de la semaine souhaités (si < de 3 jours, tarif à la journée):

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Horaires : de à

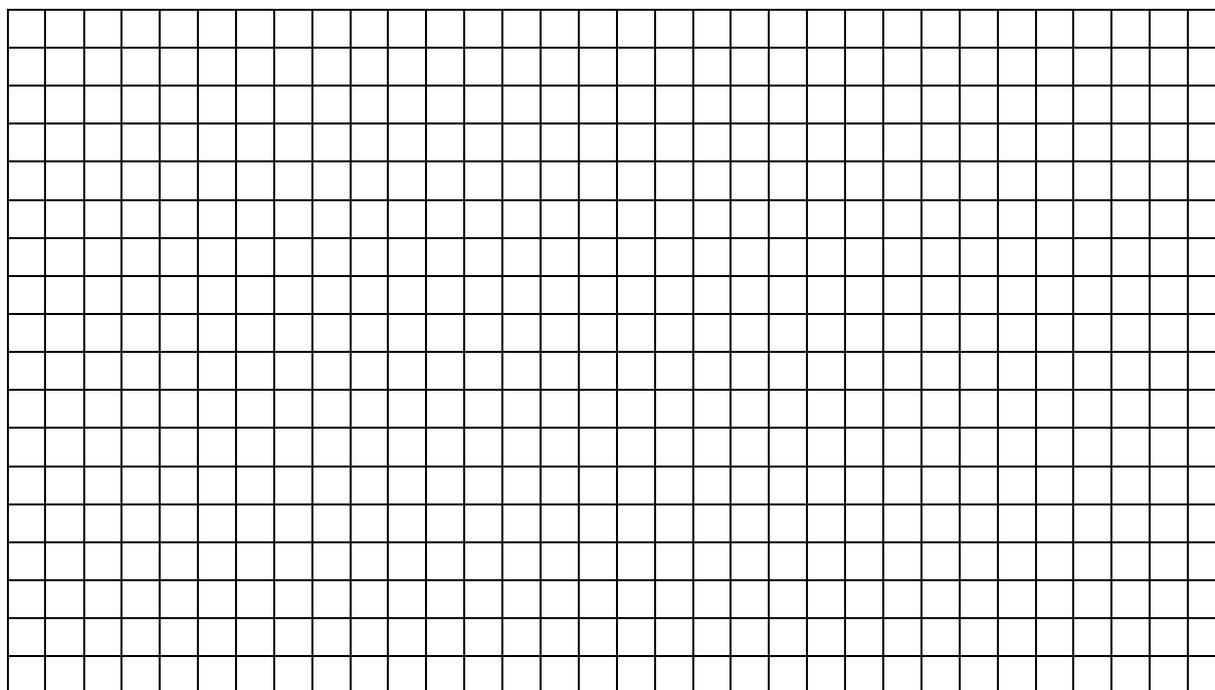
Pour l'année 2025

Jours de la semaine souhaités (si < de 3 jours, tarif à la journée):

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

Horaires : de à

Plan détaillé ci-dessous comportant le nom des rues, leurs commerces voisins, la largeur du ou des trottoirs, etc.... de l'emplacement que vous désirez occuper qui est à dessiner de couleur différente.



Photos de l'emplacement souhaité :

III. Renseignements concernant le véhicule :

Photo

Type de véhicule :

Numéro d'immatriculation :

Couleur du véhicule :

Enseigne :

Longueur :

Largeur :

Hauteur :

IV. Pièces obligatoires à fournir :

- Justification d'identité (copie carte d'identité, passeport ou permis de conduire)
- Copie ou récépissé de déclaration de la licence de boissons (cat.I) s'il y a lieu
- Justificatif de domiciliation (Quittance EDF, téléphone, etc...)
- Un extrait du registre de commerce de moins de 3 mois
- Contrat d'assurance (véhicule, responsabilité civile et professionnelle)
- Copie du certificat hygiène et sanitaire du véhicule en cours de validité
- Contrat de conformité de l'installation électrique ou gaz du véhicule
- Carte grise du véhicule de vente
- permis d'exploitation si vente d'alcool**
- une copie du contrat pour la collecte des huiles usagées**

V. Avertissement :

- ➡ Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite ;
- ➡ Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- ➡ Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- ➡ L'autorisation fait obligation à son titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent ;
- ➡ Tout changement de véhicule doit recevoir l'accord préalable de l'Administration
- ➡ Installation du véhicule : vous devez obligatoirement libérer l'emplacement occupé tous les soirs au plus tard à 22 heures sauf autorisation exceptionnelle
- ➡ Votre point de vente devra être nettoyé quotidiennement
- ➡ Votre responsabilité est engagée si vous êtes à l'origine de dégradations ou de salissures sur la voie publique.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024
DELIBERATION N° DEL-2024-0222
DEL-2024-0222 TARIFS DES DROITS PERCUS AU PROFIT DE LA COMMUNE SANS
CARACTERE FISCAL POUR L'ANNEE 2025

Stands de produits divers : Installations accidentelles sur la voie publique de stand de pommes de terre frites, glaces, marrons, fruits, marchands de quatre saisons, etc.	1 €	Par m² et par jour
Installation permanente de voitures boutiques de vente à emporter (Food Truck)	16.66 €	Par m² et par mois
	49.98 €	Par m² et par trimestre
	199.94 €	Par m² et par an
Installation ponctuelle de voitures boutiques (Food truck)	1 €	Par m²/jour (moins de 3 jours/semaine)
Exposition temporaire de véhicules, caravanes, stand publicitaire, etc.	1.94 €	Par m² et par jour
Frais de pénalités de retard : OCCUPATION SANS AUTORISATION	100,00 €	

VII. Engagement :

Monsieur, Madame s'engage à avertir la Mairie de Quartier concernée de toute modification de dates ou d'aménagement de l'installation. L'émission du titre de recette reprendra donc les termes de l'autorisation et les éventuels changements validés par les services municipaux (anticipation, prolongation, métrage, nature), et ce sans modification ou annulation a posteriori.

Le non-respect de cet engagement induira la verbalisation du pétitionnaire au titre de l'absence d'autorisation d'occupation du domaine public.

Un tarif de régularisation est mis en œuvre dès lors que le dossier n'a pas été régularisé après courrier avec accusé de réception.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la Police Municipale concernant l'Autorisation d'occupation du domaine public à caractère commercial et m'engage à la respecter.

En conséquence, je soussigné(e), Monsieur, Madame,

.....certifie exacts les renseignements qui sont dans la présente, m'engage à informer l'Administration de tout changement relatif à ma situation professionnelle, et de tout changement de véhicule.

« Lu et approuvé »

Fait à, le.....

Signature du représentant légal de l'activité

Toute demande, incomplète, inexacte ou formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce, ne sera pas prise en compte.

**Votre demande doit être envoyée ou déposée
à la Mairie du Quartier où vous souhaitez occuper le domaine public :**

Adresse mail générique du groupe des techniciens du cadre de vie :

[Techniciens Cadre de Vie - MdQ@ville-roubaix.fr](mailto:Techniciens_Cadre_de_Vie - MdQ@ville-roubaix.fr)

- Mairie de **Quartiers Nord** : 14 Place de la Fosse aux Chênes.
Tél : 03.20.28.10.60

Valérie Baranowski : **vbaranowski@ville-roubaix.fr**

Ahmed Zouari : **azouari@ville-roubaix.fr**

- Mairie de **Quartiers Sud** : 188 Bvd de Fourmies.
Tél : 03.20.99.92.17 – 03.20.99.92.10

Nadia Dahmani : **ndahmani@ville-roubaix.fr**

- Mairie de **Quartiers Ouest** : 187 Rue de l'Epeule.
Tél : 03.20.28.10.40

Akim Hamidi : **ahamidi@ville-roubaix.fr**

- Mairie de **Quartiers Est** : 71 Av de Verdun.
Tél : 03.20.99.10.36 – (03.20.99.10.02)

Andrée Sabre : **asabre@ville-roubaix.fr**

- Mairie de **Quartiers Centre** : CS 70737 – 59066 ROUBAIX CEDEX 1.
Tél : 03.20.66.46.76

Amar Mouissi : **amouissi@ville-roubaix.fr**